

Palestine : Droits de l'enfant et libertés fondamentales, faire respecter le droit par l'État d'Israël !

Le 20 novembre dernier avait lieu la journée mondiale de l'enfance qui célèbre l'adoption à l'ONU de la Déclaration et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette convention est régulièrement piétinée par l'État d'Israël, dont les forces armées tirent à balle réelle sur les enfants dans les territoires occupés, n'hésitent pas à les arrêter et à les faire juger, sans avocat, par des tribunaux militaires. Les emprisonnements sont nombreux, près de 160, en dépit de la Convention de Genève, tandis que près de 1150 enfants ont été arrêtés depuis le début de l'année.

Dans les territoires occupés, le quotidien de très nombreux enfants palestiniens est marqué par les mesures vexatoires, les expulsions, les entraves à la circulation et la violence des colons, protégés ou soutenus par les forces de sécurité israélienne.

La répression qui s'abat sur les enfants palestiniens participe d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de la volonté des gouvernements israéliens de le perpétuer, avec pour objectif final avec le refus du partage de la terre et d'une solution viable à deux Etats, conforme au droit international.

C'est à cette aune également qu'il faut comprendre la répression qui a touché le 22 octobre dernier, six ONG palestiniennes, dont *Defence for Children International-Palestine* et *Addameer* qui documentent les violations du droit sur les questions des enfants et des prisonniers : elles ont été classées comme « organisation terroriste » par le gouvernement Bennett. Cette accusation politique, dénuée de preuves convaincantes, a été depuis dénoncée par les agences des Nations-Unies.

Le 27 novembre prochain à 14h, Place de la République à Paris, aura lieu un rassemblement exigeant la libération des enfants palestiniens. La FSU soutient cette mobilisation et appelle le gouvernement français à sortir de sa complicité vis à vis de l'Etat d'Israël. La FSU s'est également associée à d'autres organisations pour porter une demande de protestation et d'intervention par les autorités françaises et européennes à propos de la répression des 6 ONG palestiniennes défendant les droits humains.

La FSU rappelle son exigence que le gouvernement français agisse en prenant des sanctions tant que le gouvernement israélien ne se conformera pas au droit international : l'article 2 de l'accord d'association UE-Israël mentionne que « *les relations entre les parties, de même que toutes les dispositions du présent accord se fondent sur le respect des principes démocratiques et des droits humains fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme.* » Au regard de la politique menée actuellement par le gouvernement israélien, la France doit demander la suspension de cet accord, ainsi que refuser la signature le 9 décembre prochain de l'accord de participation d'Israël au programme européen de recherche et d'innovation « Horizon Europe », pour lequel la diplomatie israélienne a obtenu une clause stipulant que soit explicitement écrit qu'[Israël] « *n'accepte pas la définition que donne l'UE du territoire situé au-delà des lignes de 1967* ».